

## MOTION

### Section n°34 Sciences du langage

#### Objet : AERES

La section 34 s'étonne de voir que les critères de l'AERES ne sont pas toujours appliqués lors des comités de visite et constate également des divergences importantes entre les appréciations de l'AERES, telles qu'elles se manifestent notamment dans la notation des laboratoires et, d'une part, l'appréciation faite lors de la visite et, d'autre part, les discussions à huis clos à la fin des comités de visite. Sans prendre d'exemples spécifiques, on notera que certains membres de la section ayant participé à la visite de plusieurs laboratoires ne retrouvent absolument pas dans cette évaluation finale les réserves qui avaient pu être faites lors de la visite et sont parfois étonnés du fait que des remarques mineures conduisent à des notes sévères. L'impression qui se dégage donc de l'observation des notes finales obtenues par les unités est à rebours de ce qu'on est en droit d'en attendre, à savoir non pas une homogénéisation des critères, mais bel et bien une hétérogénéité conduisant à des résultats contestables, soit que des laboratoires se voient injustement sanctionnés, soit au contraire que leurs performances soient surévaluées dans certains domaines. Cette divergence dans la notation des laboratoires, que la réunion d'harmonisation ne fait qu'aggraver, rend les conclusions livrées par les évaluations de l'AERES assez largement inutilisables, introduisant notamment des disparités entre les uns et les autres.

Par ailleurs, l'absence, durant le comité de visite, de rencontre entre le comité et les chercheurs, hors présence des directeurs de laboratoire et de leurs adjoints, interdit à tout problème de gouvernance de s'exprimer, ce qui est d'autant plus gênant que l'AERES attribue une note "Organisation et vie de l'unité", dont on voit mal comment elle pourrait ne pas intégrer la gouvernance du laboratoire. Cette situation a pour conséquence qu'une des unités évaluées sur la vague D, où s'est manifesté un problème de gouvernance si sérieux que les tutelles ont dû intervenir, a obtenu A sur ce point.

L'ensemble de ces problèmes conduit à une distorsion évidente de l'interclassement des laboratoires, rendant l'évaluation par l'AERES impossible à exploiter par le CoNRS.

Etant donné les dysfonctionnements constatés à toutes les étapes de la procédure d'évaluation de l'AERES (constitution du comité de visite, déroulement de la visite, réunion d'harmonisation), la section 34 demande que le CoNRS et le CNU soient associés de façon active à toutes les étapes d'évaluation par l'AERES, à savoir: la constitution du comité de visite, le déroulement de la visite, la réunion d'harmonisation.

Motion Adoptée le : 25 juin 2013

à l'unanimité par 16 voix

Signataire  
Anne REBOUL  
Présidente de la section 34

Destinataires :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS.
- M. Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'institut national des sciences humaines et sociales, CNRS.